

Image not found or type unknown



Une maison non vendue et l'erreur d'avoir fait un prêt relais

Par **che**, le **04/11/2008** à **23:16**

Bonjour,rrnrnNous vendons une maison depuis mai 2007 et nous avons fait un prêt relaisrnpour l'achat d'une autre.Notre banquier à bien voulu nous reculez lesrnechéances mais lorsque la maison sera vendue on devra tout lui remboursernOn a entendu à la radio qu'il ne doit pas avoir de frais supplémentaires, vu la crise en ce moment et ils ont parlé de l'article L313-12. rnMerci